

Commission Académique de l'Emploi dans le Second Degré Enseignement Catholique Champagne-Ardenne

CALENDRIER DE NOMINATION DES MAITRES - ANNEE 2008





MOUVEMENT des MAITRES en CONTRAT DEFINITIF, des CAFÉPIENS STAGIAIRES et des CAER en CONTRAT PROVISOIRE

Vacances d'Hiver du 10 février au 24 février 2008

DATES	PROCEDURES
18 AU 29 FEVRIER 2008	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Remontée par les établissements du TRM au Rectorat après ventilation par discipline<input checked="" type="checkbox"/> Les établissements transmettent à la CAE l'édition papier du Tableau de Répartition
3 AU 10 MARS 2008	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Remontée par les établissements du TRM au Rectorat après mise à jour des supports vacants<input checked="" type="checkbox"/> Les établissements transmettent à la CAE l'édition papier du Tableau de Répartition <p>Cette année, tous les agrégats seront désagrégés. Les établissements qui souhaitent maintenir des agrégats sont invités à prendre contact avec le Rectorat et à communiquer leurs demandes à la CAE.</p>
25 MARS 2008	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Edition par le Rectorat des pertes d'heures ou de contrat
28 MARS AU 2 AVRIL 2008	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Saisie par les établissements des postes susceptibles d'être vacants<input type="checkbox"/> Transmission à la CAE par les Chefs d'établissement du fichier contenant les postes vacants ou susceptibles d'être vacants<input checked="" type="checkbox"/> Ce fichier, au format CSV ou XLS, est à transmettre obligatoirement par e-mail (l'enregistrer sous le nom de l'établissement en indiquant le type d'Unité Pédagogique et la Ville) <p>Comme pour les postes vacants, tous les agrégats seront désagrégés. Les établissements qui souhaitent maintenir des agrégats sont invités à prendre contact avec le Rectorat et à communiquer leurs demandes à la CAE.</p>

Commission Académique de l'Emploi dans le Second Degré Enseignement Catholique Champagne-Ardenne

CALENDRIER DE NOMINATION DES MAITRES - ANNEE 2008

DATES	PROCEDURES
3 AVRIL 2008	<p> Publication par le Rectorat des postes vacants ou susceptibles d'être vacants</p> <p>⇒ Avant que cette publication soit accessible aux candidats, les établissements sont invités à vérifier qu'elle correspond bien à leurs déclarations.</p>
Vacances de Printemps du 6 au 20 avril 2008	
4 AU 22 AVRIL 2008	<p> Les candidats saisissent leurs vœux par Internet</p> <p>Il sera, par ailleurs, demandé aux candidats :</p> <ol style="list-style-type: none">1. D'adresser une lettre de motivation aux Chefs d'établissement concernés par leurs vœux2. D'adresser à la CAE un formulaire de candidature récapitulant les vœux saisis par internet (un formulaire vous sera adressé ultérieurement. Il vous appartiendra de le transmettre aux enseignants de votre établissement qui souhaitent postuler dans l'Académie)
4 AU 28 AVRIL 2008	<p> Réception et étude des candidatures par les Chefs d'établissement</p>
29 AVRIL 2008 Délai de rigueur	<p> Transmission à la CAE par les Chefs d'établissement du fichier contenant les candidatures reçues</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ce fichier, au format CSV ou XLS, est à transmettre obligatoirement par e-mail (l'enregistrer sous le nom de l'établissement en indiquant le type d'Unité Pédagogique et la Ville)</p>
5 MAI 2008	<p>Réunion des Chefs d'établissement pour préparer le travail de la CAE. Ces réunions auront lieu par bassin et seront présidées par Mr FETET pour l'Aube et la Haute-Marne et par Mr OCTAU pour les Ardennes et la Marne</p>

Commission Académique de l'Emploi dans le Second Degré Enseignement Catholique Champagne-Ardenne






CALENDRIER DE NOMINATION DES MAITRES - ANNEE 2008

DATES	PROCEDURES
13 MAI 2008 A 8 HEURES 30	<p style="text-align: center;"><u>COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI DANS LE SECOND DEGRE</u></p> <p>Comme convenu, les Chefs d'établissement devront être joignables ce jour-là, soit dans leur établissement, soit par portable</p>
13 ET 14 MAI 2008	<p>Transmission en deux temps des résultats de la CAE</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Envoi aux établissements par e-mail<input checked="" type="checkbox"/> Envoi aux candidats par courrier
14 AU 23 MAI 2008	<p><input type="checkbox"/> Remontée au Rectorat par les établissements de leurs pré-accords définitifs</p>
5 JUIN 2008	<p>Réunion de la CCMA</p>
9 AU 25 JUIN 2008	<p><input type="checkbox"/> Affichage des résultats des candidats sur Internet</p>

Commission Académique de l'Emploi dans le Second Degré Enseignement Catholique Champagne-Ardenne

CALENDRIER DE NOMINATION DES MAITRES - ANNEE 2008

MOUVEMENT DES MAITRES AUXILIAIRES ADMIS AUX CONCOURS OU CONTRACTUALISABLES

DATES	PROCEDURES
9 JUIN 2008	 Publication par le Rectorat des postes vacants non pourvus par les contractuels
9 AU 12 JUIN 2008	 Les candidats saisissent leurs vœux par Internet Il sera, par ailleurs, demandé aux candidats : 1. D'adresser une lettre de motivation aux Chefs d'établissement concernés par leurs vœux, 2. D'adresser à la CAE un formulaire de candidature récapitulant les vœux saisis par internet (un formulaire vous sera adressé ultérieurement. Il vous appartiendra de le transmettre aux enseignants de votre établissement qui souhaitent postuler dans l'Académie)
9 AU 17 JUIN 2008	 Réception et étude des candidatures par les Chefs d'établissement
17 JUIN 2008 Délai de rigueur	 Transmission à la CAE par les Chefs d'établissement du fichier contenant les candidatures reçues  Ce fichier, au format CSV ou XLS, est à transmettre obligatoirement par e-mail (l'enregistrer sous le nom de l'établissement en indiquant le type d'Unité Pédagogique et la Ville)
20 JUIN 2008 A 9 HEURES	COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI DANS LE SECOND DEGRE

Commission Académique de l'Emploi dans le Second Degré Enseignement Catholique Champagne-Ardenne

CALENDRIER DE NOMINATION DES MAITRES - ANNEE 2008

DATES	PROCEDURES
23 JUIN 2008	Transmission en deux temps des résultats de la CAE ☒ Envoi aux établissements par e-mail ☒ Envoi aux candidats par courrier
23 AU 25 JUIN 2008	☒ Remontée au Rectorat par les établissements de leurs pré-accords définitifs
7 JUILLET 2008	Réunion de la CCMA
10 AU 24 JUILLET 2008	☒ Affichage des résultats des candidats sur Internet
25 AOUT 2008	COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI DANS LE SECOND DEGRE
27 AOUT 2008	Réunion de la CCMA